ADDENDUM AU RAPPORT ANNUEL 2009 DU CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTE

État des résultats du CCRC

Pour l'exercice terminé le 31 décembre ('000$)	2009 Réel	2010 Budget
PRODUITS		
Cotisations des cabinets de vérification participants	$ 13,138	$ 15,233
Frais afférents aux Avis d'intention de participer des cabinets	73	-
Produits d'intérêts	28	-
	13,239	15,233
CHARGES		
Salaires et charges sociales	8,736	10,131
Déplacements	780	888
Services professionnels	971	420
Honoraires et frais des administrateurs	712	828
Frais administratifs et généraux	452	586
Frais d'occupation	424	490
Services juridiques	361	500
Assurances	266	260
Formation continue et frais d'affiliation professionnelle	262	814
Amortissement d'immobilisations corporelles	266	316
Restructuration	1,392	644
	14,622	15,877
Déficit de l'exercice	$ (1,383)	$ (644)

Commentaires sur le budget de fonctionnement de 2010 du CCRC

Dans le budget de fonctionnement de 2010 (le Budget) du CCRC, on peut constater que l'organisme passe à un échelon supérieur pour continuer à remplir son mandat de manière efficace dans la difficile conjoncture que nous connaissons. Cette dernière comporte notamment des défis liés à la complexité croissante de l'information financière et à la transition, au Canada, vers les normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes de vérification internationales. Pour relever efficacement ces défis, il s'avère donc nécessaire d'accroître les capacités du CCRC et d'intensifier les activités d'inspection. En conséquence, le CCRC augmente son Budget de l'ordre de 15 % en 2010 par rapport à 2009. Les coûts du CCRC sont récupérés par les cabinets de vérification dans leur facturation à leurs clients émetteurs assujettis, au nom du CCRC, en pourcentage de la facturation pour les travaux de vérification fournis aux émetteurs assujettis. L'augmentation du Budget et les changements apportés à la base d'honoraires du CCRC signifient que la cotisation facturée par le CCRC aux émetteurs assujettis canadiens passera de 1,6 % à 2,0 % des honoraires de vérification.

C'est la première fois depuis la création du CCRC en 2003 que les cotisations sont augmentées. Nous comprenons que la conjoncture est actuellement difficile. C'est pourquoi le CCRC a également mis en place des gains d'efficience et de productivité qui ont partiellement, mais pas complètement, compensé les pressions exercées sur ses activités.

Conformément à son nouveau plan stratégique, le CCRC fera évoluer sa méthodologie, ses systèmes, ses procédés et son personnel d'inspection afin que la surveillance continue effectuée corresponde aux attentes des intervenants et de la communauté internationale. Le passage aux IFRS est le plus important changement touchant l'information financière au Canada de ces dernières années. Le CCRC devra consentir des investissements substantiels pour assurer la formation et le développement et pour accroître ses capacités de consultation. Des sommes non négligeables devront également être consacrées à la méthodologie d'inspection et aux systèmes connexes pour veiller à ce qu'ils incorporent les nouvelles normes internationales et répondent aux objectifs stratégiques du CCRC. De plus, le système informatique que le CCRC utilise actuellement pour documenter ses activités d'inspection n'a presque pas changé depuis la création de l'organisme, et les besoins de mise à niveau sont pressants. De même, la gestion des ressources humaines, les relations avec les intervenants et les affaires législatives et réglementaires doivent obtenir davantage de financement et d'attention afin que le CCRC puisse continuer à fournir des services de qualité et pertinents à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial pour le 21e siècle. Ces initiatives répondent à la nécessité de faire évoluer la méthodologie d'inspection du CCRC pour la rendre plus stratégique, mieux capable d'évaluer les risques er d'augmenter l'efficience des inspections et d'ajouter de la pertinence pour les cabinets participants.

En 2010, le CCRC augmentera les inspections afin d'inclure plus de cabinets régionaux et locaux et d'élargir l'étendue des inspections dans les six cabinets d'envergure nationale. Le CCRC a inspecté 34 cabinets en 2009 et s'est fixé un objectif de 50 inspections par an d'ici 2012. À cela s'ajouteront des inspections supplémentaires de cabinets étrangers et de cabinets inspectés par des organismes de réglementation provinciaux, au moyen d'examens ciblés selon les risques. Une augmentation des ressources disponibles pour l'inspection et une méthodologie d'inspection adaptée aux cabinets régionaux et locaux seront essentielles à la mise en place de cette initiative. Une importante partie de ce projet sera rendue possible par des gains significatifs de productivité découlant du rééquilibrage ou de la restructuration du personnel d'inspection actuel.

On s'attend à une augmentation des coûts associés à la formation ponctuelle sur les IFRS, aux initiatives législatives et aux bureaux que le CCRC prévoit ouvrir à Vancouver et à Montréal. Une augmentation du personnel affecté aux technologies de l'information et aux questions législatives en 2009 devrait accroître les capacités, mais on s'attend à ce que la diminution des honoraires de services professionnels entraîne des économies. Le montant total des dépenses du CCRC, hormis les salaires et les dépenses ponctuelles, devrait être similaire aux montants des dernières années.